DOSSIER D'INSCRIPTION 2026 - 2027
PRAHECQ DANCE COMPANY
-YOGA et PILATES FUSION-

RENSEIGNEMENTS ELEVE

NOM - Prénom	
Date de naissance	
Adresse mail Téléphone	
Adresse postale	

☐**Je souhaite une attestation de paiement pour mon Comité d'Entreprise.**

Inscription aux cours

Les cours de yoga et de pilâtes fusion sont ouverts et adaptés à tous quel que soit votre niveau et votre souplesse.
Prévoyez un tapis et une tenue confortable.

Début des cours : Semaine du 14 septembre 2026
Fin des cours : Semaine du 21 juin 2026

Je m'inscris au cours suivant :

☐ Yoga MERCREDI de 19h00 à 20h30 Lieu : Salle des fêtes de PRAHECQ (au-dessus de la mairie)

☐ Pilâtes Fusion LUNDI de 20h00 à 21h30 Lieu : Salle du Dojo gymnase de PRAHECQ

Tarif : 270€ / an pour 1 cours d'1h30 / semaine (35 cours)

⇨ Une réduction de 10% est appliquée pour les adhérents inscrits sur un autre cours dispensé par l'association,

soit **243€ / an pour 1 cours d'1h30 / semaine**
+ 14 euros de cotisation à l'association

(ex tarif Pilates + Yoga : 270 + 243 + 14 => 527 euros l'année)

Possibilité de faire le cours à l'unité, soit 13€ le cours / uniquement si le cours « à l'année » n'est pas complet

☐ Adhésion à l'année
☐ Adhésion à l'unité (dossier d'inscription à remettre accompagné des 14€ de cotisation puis 13 € à payer chaque début de cours)

Planning des absences cours pilates fusion et yoga

- Lundi 19 et Mercredi 21 octobre 2026
- Lundi 21 et Mercredi 23 décembre 2026 / Lundi 28 décembre et Mercredi 30 décembre 26
- Lundi 15 février et Mercredi 17 février 2027
- Lundi 12 avril et Mercredi 14 avril 2027
- Jours fériés

Décharge de responsabilité

Je soussigné(e) …… renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit auprès de l'association Prahecq Dance Company et de ses professeurs. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant lors des cours ou stage(s), au cours de l'année 2024-2025.
Je certifie que :

- je suis en bonne condition physique sans problème cardiaque ou respiratoire décelé à ce jour,
- aucun médecin, personnel de santé ou entraîneur ne m'a déconseillé la pratique du yoga et pilates,
- je suis conscient(e) des éventuels risques de santé que j'encoure.

Si votre condition physique venait à changer il vous appartient d'en aviser le professeur.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile. Je me porte également garant financier en cas de dégradation volontaire ou involontaire que je pourrais occasionner durant cette année
En tant qu'élève de yoga / pilates, vous demeurez entièrement responsable de votre pratique, de votre sécurité et de votre bien-être. La responsabilité de prendre une posture ou non, de la garder ou d'en sortir vous revient. En signant ce formulaire, vous dégagez Prahecq Dance Company de toute responsabilité.

Signature

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e),
autorise en mon nom, ou en ma qualité de titulaire de l'autorité parentale, l'enregistrement photographique et vidéo par l'association Prahecq Danse Company de :
Pour la fabrication de différents supports ou articles pour l'année en cours :

- les photos destinées à la réalisation de plaquettes publicitaires et du site internet de l'association, d'articles de journaux (photos de groupes uniquement).
- les photos et vidéos destinées à la réalisation de bandes-annonces sur internet, et sur la page officielle des réseaux sociaux.

J'autorise l'association Prahecq Danse Company à publier et conserver ces images sans limitation de durée, dans tous les supports cités, dans le strict cadre de ses activités.
Prahecq Dance Company **dégage toute responsabilité, s'il s'avère que des photos circulent en dehors des supports officiels cités.**

Prahecq,
le

Signature
précédée de la mention " lu et approuvé "

AUTORISATION HOSPITALISATION

Je soussigné,

Autorise le professeur des cours, à faire le nécessaire en cas d'urgence et me faire hospitaliser au besoin

Prahecq, le

Signature

REGLEMENT - FACTURATION

Le règlement s'effectue lors de l'inscription.
Sans règlement, l'adhérent ne pourra pas effectuer les cours souhaités.
Un règlement échelonné est possible en 3, 5 ou 10 fois maximum (pour un paiement en septembre), par chèques datés.

Possibilité d'un cours d'essai gratuit.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt des cours pour convenance personnelle.
Une fois le second cours effectué, l'année est considérée comme débutée.
Toute année commencée est une année due.

Lors de l'inscription, **sur demande**, l'adhérent, ayant donné son dossier complet avec le règlement, aura une attestation destinée à un comité d'entreprise.